

## TAUX du Cimetière Saint-Anselme

le 1 juillet 2022

Un lot simple peut inhumer le suivant:

- 1 cercueil (installation en premier) ainsi que 2 urnes de cendres + pierre tombale avec 2 niches pour cendres ou,
- 3 urnes de cendres dans le lot + pierre tombale avec 2 niches pour cendres

Description	Inscrite à la paroisse et soutient financièrement un minimum de 500\$ <sup>1.</sup>	Autres personnes	Enfants de cette paroisse jusqu'à 16 ans	Enfant de l'extérieur jusqu'à 16 ans	Bébé naissant de cette paroisse	Bébé naissant de l'extérieur
Lot simple avec entretien perpétuel	un lot 450\$ deux lots 750\$	1 035\$ par lot	450\$	830\$	0\$	300\$
Creusage cercueil	750\$	1 035\$	500\$	500\$	200\$	200\$
Creusage cendres	400\$	690\$	200\$ <sup>2.</sup>	200\$ <sup>2.</sup>	200\$ <sup>2.</sup>	200\$ <sup>2.</sup>
Cendres dans la niche d'une pierre tombale <sup>3.</sup>	100\$	150\$	50\$ <sup>3.</sup>	100\$ <sup>3.</sup>	50\$ <sup>3.</sup>	100\$ <sup>3.</sup>

1. Une personne inscrite à la paroisse et qui soutient financièrement cette paroisse se définit comme des résidents de la paroisse ayant contribué un montant identifié minimal de 250\$ à la paroisse lors des deux dernières années financières.
2. Le taux sera à la discrétion du fournisseur du service de creusage.
3. Nouveau type de pierre tombale, un colombarium personnel. La compagnie du monument appartient les divers types de clé pour ouvrir la niche.

Processus de vente, de creusage ou accès à une niche:

- 1) Un individu peut venir au presbytère faire l'achat et payer le lot. Il pourra choisir le lot sur place sinon il lui sera assigné.
- 2) L'achat du lot peut se faire à partir du Salon Funéraire, pour lequel celui-ci confirme le taux avec la paroisse.
- 3) Si la vente du lot est faite à partir du Salon Funéraire, celui-ci rembourse le coût à la paroisse.
- 4) Serge Dupuis, de Memramcook, est le responsable du service de creusage. Sa facture est envoyée à la paroisse et payée par celle-ci.
- 5) La facture pour accès à la niche d'une pierre tombale sera facturée par la compagnie du monument à la paroisse et payée par celle-ci.
- 6) La TVH est chargée pour le service du Salon Funéraire.

La revue des taux du cimetière sera effectuée par son comité ou le conseil paroissial à chaque deux ans.